



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du MERCREDI 11 décembre 2019

PV 4-2019

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre cette séance à 19h00, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité, le personnel communal ainsi que la presse et le public.

L'Assemblée accepte la modification de l'Ordre du jour présenté par le Président, M. Hervé Bandini :

- 6 Présentation de Demaurex SA
- 7 Préavis 12/2019
- 8 Postulat Y. Trottet

Quorum

40 membres présents, 3 membres absents excusés, 2 membres absents non excusés.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit, le 26 novembre 2019. Dans les documents, figuraient les objets à traiter ce soir et le procès-verbal de la séance du 30 octobre dernier.

L'Ordre du jour modifié a été accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 octobre 2019 n'a suscité aucune discussion, ni modification. Il a été accepté à une très large majorité, moins trois abstentions.

3. ASSERMENTATION DE MME NOÉMIE GIRARD-WEISSBRODT

Pour donner suite à la démission du Conseil communal de Mme Isabelle Duperrut, secrétaire suppléante, une nouvelle secrétaire suppléante a dû être nommée. Mme Noémie Girard-Weissbrodt étant seule candidate à ce poste. Elle a été assermentée et accueillie par acclamation par l'Assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Communications diverses

- Élection du Conseil des États, 2^{ème} tour du 10 novembre 2019 : la participation a été de 38,7 %. Les prochaines votations auront lieu le 9 février 2020, y compris l'élection du nouveau syndic / de la nouvelle syndique dans le cas où il y aurait plusieurs candidatures.
- Concernant le repas de fin d'année à l'issue de cette séance, le Bureau a décidé d'inviter également M. S. Jaquier et Mme Isabelle Duperrut, respectivement ancien Président et ancienne secrétaire suppléante du Conseil communal.
- M. Hervé Bandini a encore rappelé aux présidents des commissions chargées d'étudier les préavis de bien vouloir remettre urgemment les décomptes à Mme D. Nijenhuis, Boursière.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Ingrid Rossel, Syndique

Défibrillateur et cours BLS La Municipalité a décidé au sujet des cours BLS qu'un montant sera mis au budget pour la formation et le cours de mise à niveau qui doit être renouvelé tous les deux ans. Si de nouvelles personnes souhaitent suivre le cours BLS, la commune prendra à sa charge les frais pour moitié.

Démission de Monsieur Chopard A fin novembre notre employé communal nous a transmis sa démission pour fin janvier 2020. Il a saisi une magnifique opportunité de travail, ce qu'il lui permettra de retrouver sa région et ses montagnes neuchâteloises. Nous le remercions pour son travail, et nous lui souhaitons un avenir radieux aussi bien professionnel que personnel.

Présentation de Caroline Jaughey Madame Caroline Jaughey a été élue tacitement à la Municipalité le 28 octobre 2019. Mme Jaughey est mère de deux enfants de 12 et 15 ans. Elle a étudié à la Sorbonne à Paris les finances et la fiscalité. Elle a entre autres travaillé pendant 8 ans dans une banque en tant que vice-directrice. Mme Jaughey quittera son travail à fin décembre et mettra sa carrière professionnelle entre parenthèse, ce qui lui permettra de consacrer beaucoup de temps pour sa fonction. C'est une chance pour la commune de Vufflens.

M. Olivier Berthoud

Pas de communications.

M. Eric Maeder

Manifestations Jeunes de 18 ans : Cette soirée a été annulée à cause du manque de participants inscrits.

Routes La DGMR Direction générale de la mobilité et des routes, nous a informé que dans le courant de l'été 2020 des travaux d'entretien lourd sur la route cantonale RC 176 giratoire Bobst direction Vufflens allaient être effectués.

M. Michel Gruaz

Mobilité P+R : la Municipalité a écrit au canton leur signalant à la mise à ban demandée par les CFF aux alentours de la halte. Nous attendons une prise de position et des informations pour ce qui concerne la procédure envisagée via les régions ARGDV et ARCAM et la question des subventions cantonales. Nous devrions prochainement, lors d'une séance ARCAM, à laquelle nous sommes invités, en apprendre davantage sur la stratégie cantonale des interfaces de transport voyageurs. Pourquoi l'ARCAM est-elle concernée ? Parce qu'une grande partie des voitures parkées autour de la gare proviennent de l'Ouest de la Venoge.

Domaine de l'eau La pose de micros sur 35 vannes de notre réseau nous a permis de détecter une première fuite au pied de la BH du chemin de l'Escabole ainsi qu'une deuxième sur une conduite privée. Depuis fin août malgré la surveillance du réseau et nos propres recherches, notre consommation d'eau est trop élevée. Ceci est malheureusement confirmé par le décompte de novembre 2018 à octobre 2019 récemment établi par notre boursière, soit sur 11 mois. Compte tenu des 5 fuites conséquentes qui se sont produites sur notre réseau, et de la surconsommation citée ci-

dessus, nous déplorons en effet des pertes d'eau annuelles de 22 %. 79'000 m3 d'eau ont été achetés à l'EIEVMV et à Eauservice contre 62'000 m3 facturés à nos abonnés. Certes, cette situation a permis à l'EIEVMV de vendre plus d'eau ce qui sera répercuté sur son prix de vente 2019. Ceci n'est toutefois qu'une maigre consolation.

M. Olivier Duperrut

Pas de communications

6. DEMAUREX SA, CANDIDATE AU DDP SUR LA PARCELLE 930 ZI VUFFLENS-LA-VILLE

En vue de l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle 930, 4 membres de la direction de Demaurex SA sont venus présenter l'entreprise à l'Assemblée : M. Frank Sourys (General Manager Demaurex SA), M. Markus Kaufmann (CEO Rotzinger AG, Société mère), M. Thierry Humblet (Material Directeur Demaurex SA) et M. Paul Schnellmann (Président du Conseil d'administration Rotzinger AG).

M. Frank Sourys a fait une présentation générale de l'entreprise Demaurex SA, actuellement installée à Ecublens. Qui est Demaurex SA ?

L'entreprise DEMAUREX créée en 1983 est aujourd'hui fabricant hautement spécialisé d'installations de robotique *Delta* connue dans l'industrie du chocolat, du biscuit et de la pharmaceutique, ainsi que dans les industries non alimentaires. Fournisseur leader dans le convoyage et le chargement de machines d'emballage, cette société anonyme rachetée par Bosch en 2004 avant d'appartenir au groupe Rotzinger AG (formée de 3 sociétés très interactives et dont le siège est à Kaiseraugst) depuis 2018, est dirigée dans un esprit familial. Elle compte plus de 70 collaborateurs, est riche en traditions et a été fondée en 1983 par Marc-Olivier DEMAUREX. (Plus d'infos sur www.demaurex.com). Dans le souci de s'engager dans la durée, le marché agro-alimentaire étant par ailleurs très porteur, l'entreprise Demaurex SA a enregistré une belle progression par rapport à 2018. A l'étroit dans ses locaux actuels à Ecublens, elle souhaite agrandir son site. Pourquoi Vufflens-la-Ville ? La taille, la proximité, l'identité, l'accessibilité et l'image du site. Les atouts du site : pas de travail de nuit, très peu de trafic de camions, pas de machines de production, pas de nuisances sonores et lumineuses (semblable aux activités de bureaux), entreprise high tec en pleine croissance. Pour la commune, une opportunité intéressante puisque le siège social sera implanté à Vufflens-la-Ville, si le Conseil communal accepte le préavis.

Discussion

M. ?????? : Quel rapport entre Bosch-Hollande et Bosch-Allemagne ?

M. F. Sourys : Je ne sais pas. L'entreprise Bosch est une fondation qui compte quelques 300'000 collaborateurs. Un groupe énorme formé de plusieurs sociétés appartenant à la fondation.

Mme C. Fivaz : L'entreprise promet une belle croissance et assure actuellement qu'elle n'engendre pas de nuisance sonore. Pouvez-vous garantir cela pour le futur ?

M. F. Sourys : Oui, car nous sommes une entreprise d'ingénierie, ne faisons que de l'assemblage. Pas de production, ni de fabrication. Aucun plan n'a été défini.

M. S. Berthoud : « Je me réjouis d'entendre que l'entreprise est en pleine expansion. Une question qui devrait intéresser les jeunes du village ou des environs, quelle est la potentielle génération d'emploi prévue ? »

M. F. Sourys : Lors du rachat par Rotzinger, l'entreprise comptait 50 employés. Aujourd'hui, elle en emploie déjà 76 personnes et les perspectives de croissance s'avèrent positives.

Mme C. Sennwald : S'agit-il d'une croissance modérée ? Aujourd'hui vous assurez qu'il n'y aura pas de nuisances sonores. Mais qu'en est-il à l'avenir ? On pourrait imaginer le développement d'un site de production pour donner de la plus-value à l'entreprise.

M. F. Sourys : Pour donner de la plus-value, nous allons renforcer le contrôle de qualité et poursuivre dans le développement de machines. Il n'est pas envisagé de production.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 12/2019 : OCTROI D'UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT DE SUPERFICIE SUR LA PARCELLE 930 – PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE, À LA SOCIÉTÉ DEMAUREX SA

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Précisions de M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal

La Municipalité vous encourage vivement à accepter ce préavis. En effet, l'entreprise Demaurex SA répond à l'ensemble des critères établis :

- Son activité est de haute technologie et non polluante ;
- Elle s'exerce de jour uniquement ;
- L'activité est conforme à l'exigence du respect du degré de sensibilité au bruit III ;
- Le nombre de mouvements de camions sera faible ;
- Son siège social sera déplacé à Vufflens-la-Ville ;
- L'entreprise compte 75 employés et forme des jeunes. Elle est croissante et dégage du bénéfice ;
- La Municipalité est convaincue de la qualité des partenaires.

S'agissant du projet d'acte notarié, merci au Conseil communal de porter son attention sur le fond et non sur la forme. Les quelques coquilles et erreurs de numérotation d'articles seront naturellement corrigées dans la version définitive.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de MM. Joseph Vanderweckene, Président, Ludovic Jaugey et Raymond Lambelet et a été lu par M. Joseph Vanderweckene. La commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis, ayant le sentiment d'être mise en face d'un projet définitif. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (1).

Discussion

Mme S. Goldstein : J'ai l'impression que le Conseil communal signe un chèque en blanc. Nous n'avons évoqué que les conditions économiques. Mais quelles sont les autres conditions, autres que financières, et qui pourraient avoir un impact pour la commune ?

M. J. Vanderweckene : Les différents critères et conditions sont précisés dans l'acte.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Confirme que les conditions sont clairement précisées dans les articles du contrat.

Mme C. Fivaz : deux questions : 1) Concernant les nuisances sonores, pourquoi ne pas intégrer les clauses directement aux conditions ? 2) Pour ce qui est de la clause de l'arbitrage (article 25), il faut savoir que cela coûte extrêmement cher. Ne vaudrait-il pas mieux choisir la médiation, moins onéreuse ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Il faut se référer à l'initiative populaire mentionnée au préavis 11-2017. C'est l'activité effective qui déterminera le bruit, mais il n'est pas possible de l'inclure dans l'acte notarié. On peut le redemander et essayer de le faire figurer dans l'acte. Quant à la question de l'arbitrage, c'est vrai, c'est cher. Mais l'avantage : la rapidité et la discrétion.

Mme I. Rossel, Syndique : Dans le cas d'une faillite, il y aura un changement d'affectation et de fait, une nouvelle demande de permis de construire ou d'utiliser à accorder par la Municipalité.

M. R. Parrat : cet ouvrage industriel est-il soumis à une étude d'impact ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Non, mais on a demandé qu'il y en ait une avant la mise à l'enquête.

M. D. Blanc : Le bâtiment, annexe des CFF, qui jouxte la parcelle et influence le projet, de quoi s'agit-il ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Il s'agit d'un bâtiment technique nécessaire au CFF pour permettre l'enclenchement des aiguillages de la future entrée nord de la zone industrielle, côté Cossonay. Cet édicule serait implanté relativement proche des voies, sur la parcelle 1212 (anciennement prévue pour créer un parking P+R). Les sondages du terrain vont se faire prochainement.

M. P. Vigouret : N'y a-t-il aucun moyen de faire pression à la direction des CFF pour que le projet soit déplacé ?

M. M. Gruaz : C'est un sujet à traiter séparément. Chaque division CFF est autonome et on ne peut pas traiter globalement des dossiers qui concernent d'autres services CFF.

M. D. Blanc : concernant l'aiguillage, à quoi cela va-t-il servir ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Ces aiguillages appelées diagonales permettront une entrée directe des trains venant de Cossonay et il y aura moins de manœuvres.

M. T. Marchon : Au sujet de l'art. 12 et au cas où le site serait contaminé (2^{ème} paragraphe), c'est en défaveur de la commune ? Il faudrait en préciser l'étendue des frais, s'il fallait procéder à un assainissement.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : Normalement c'est au vendeur – ici, à la commune – d'assumer les risques. Le cadastre des sites pollués est à jour mais je demande au notaire de le confirmer.

M. S. Berthoud : Dans cet article, s'agit-il du superficiant ou du superficiaire ? Il me semble qu'il y a confusion et tout le monde n'a pas reçu la même version.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : la version retenue est celle qui contient le terme superficiant.

M. R. Parrat : Le dossier sera-t-il joint à l'enquête publique ?

Mme I. Rossel, Syndique : Oui

Adoption du préavis

La discussion n'étant plus demandée, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal, qui :

- **Vu le préavis municipal 12/2019 du 11 novembre 2019**
- **Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet**
- **Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

DECIDE par 39 voix et une abstention

1. **D'octroyer à la société Demaurex SA, à la condition qu'elle transfère son siège social à Vufflens-la-Ville et remplisse les autres conditions mentionnées à l'article 18 de la promesse de constitution d'un DDP, un droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle 930 – propriété de la commune de Vufflens-la-Ville, pour une durée de 80 ans, avec une redevance annuelle de CHF 12.- le mètre carré avec indexation à l'IPC tous les 5 ans.**

Le préavis 12-2019 est accepté par 39 voix et 1 abstention.

8. POSTULAT Y. TROTTET : ENJEUX D'UNE MOBILITÉ SÉCURISÉE

Postulat

Le postulat a été régulièrement déposé, envoyé à tous les membres du Conseil communal et figure dans le registre ad hoc.

Avant d'ouvrir la discussion, M. Hervé Bandini, Président, donne la parole à M. Y. Trottet, initiateur du postulat, pour quelques précisions.

Discussion

M. P. Berchier : Je n'ai pas compris le sens du postulat. La question de la sécurité dans le village concerne essentiellement les abords de l'école et le préavis de la Municipalité rejeté par le Conseil communal visait justement cette amélioration. Je suis contre le postulat.

M. M. Germann et L. Pichard : Partagent le même avis que M. Berchier, estimant que c'est une perte d'argent et de temps.

M. P. Vigouret : Ce postulat concerne la mobilité et la sécurité en général. Il y a une étude globale à faire, qui ne touche pas seulement le périmètre autour de l'école.

M. D. Goy : Dans le village, il y a plusieurs personnes compétentes et spécialisées, dont la collaboration permettrait de dresser un tableau et des solutions adéquates. Ce serait moins coûteux que si l'on s'adresse à un bureau professionnel.

M. G. De Buren : En tant que signataire du postulat, je tiens à préciser que celui-ci ne demande pas le feu vert pour le mandat d'une étude chère. Je profite de l'occasion pour remercier la Municipalité d'avoir exécuté le nouveau marquage devant l'église, comme demandé.

Mme M. Nicollerat : Je recommande la visite du site indiqué dans le postulat, très intéressante et instructive.

M. N. Pittet : Il est nécessaire d'établir une vision globale, même pour un village. Il faut établir un répertoire des problèmes en collaboration avec les gens du village, ce sera bien moins coûteux qu'une étude d'ingénieur.

M. L. Jaugey : Je trouve le postulat trop généraliste par rapport aux solutions très pragmatiques de l'Exécutif et je m'y oppose.

Adoption du postulat

La discussion n'étant plus demandée, le postulat est soumis à l'adoption du Conseil communal, qui l'accepte par **19 OUI, 14 NON et 5 ABSTENTIONS.**

Le postulat est envoyé à la Municipalité pour examen.

9. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 13/2019 : BUDGET 2020

Préavis du Conseil communal

Le préavis et son budget ont été régulièrement déposés, envoyés aux membres du Conseil communal et figurent dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission des finances

Le rapport de la commission des finances, formée de M. Nicolas Pittet, Président, M. Q. Riva, Mme F. Falconnet, Mme C. Fivaz, M. P-A Cochand, est lu par le Président, M. Nicolas Pittet. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (2).

Discussion chapitre par chapitre

M. T. Marchon : Concerne le chapitre 3 : On relève deux fois la position concernant la consommation de l'eau (le compte eau 360.3121 et le compte charge / eau 510. 312). Pourquoi ? Quelle distinction entre ces deux positions ?

Mme I. Rossel, Syndique : Chaque partie de bâtiment a son compteur séparé.

Discussion générale

M. J. Vanderweckene : Différentes communes empruntent à taux négatif. Qu'en est-il à Vufflens ?

M. O. Berthoud, Conseiller communal : Nous avons procédé à un emprunt à 0%, mais pas en taux négatif.

M. J. Vanderweckene : Pourquoi ne pas emprunter à taux négatif puisque cela semble plus intéressant, financièrement ?

M. O. Berthoud, Conseiller communal : Nous prenons note, mais est-ce vraiment plus intéressant ? Nous en reparlons avec Mme D. Nijenhuis, boursière.

Adoption du préavis

La discussion n'étant plus demandée, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal, qui :

- **Vu le préavis municipal 13/2019 du 11 novembre 2019**
- **Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet**
- **Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

DECIDE par 39 voix et 1 abstention

- 1 D'approuver le budget de fonctionnement pour 2020 présentant un total de revenus de CHF 7'977'600.- et un total de charges de CHF 8'286'800.-, le déficit de CHF 309'200.- étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.**

Le préavis 13-2019 est accepté par 39 voix et 1 abstention.

10. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 14/2019 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CRÉATION DE WC PUBLICS ET L'EXTENSION DE LA DÉCHETTERIE

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

La commission formée de M. Guillaume de Buren, Président, et M. Thierry Marchon et Mme Stéphanie Goldstein, membre a déposé deux rapports. Le rapport de majorité (soutenu par M. T. Marchon et Mme S. Goldstein), rejetant le préavis, est lu par Mme Stéphanie Goldstein. Le rapport de minorité (soutenu par M. G. de Buren) acceptant le préavis moyennant un amendement est lu par M. Guillaume de Buren. Les deux rapports figurent en annexe du procès-verbal (3 et 4).

Discussion

Mme M. Verly : Je me prononce en faveur du rapport de minorité. Je regrette qu'il n'ait pas été prévu de déchetterie dans le cadre du bâtiment polyvalent. C'est une erreur.

M. S. Berthoud : « En tant que vice-président de la FSG VLV, qui dispose de l'usufruit du Carnotzet, je souhaite me récuser concernant son utilisation ».

Mme A. Pichard : Combien de WCs publics compte la commune. Pour la création de WC en façade nord de la Grande Salle, on pourrait imaginer d'optimiser les WCs existants de la Grande Salle, peu utilisés et 'surdimensionnés', par exemple en les divisant par une paroi amovible et/ou un accès depuis l'extérieur. Ce serait une variante à étudier à moindre coût.

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : Le préavis incluait aussi la question du carnotzet communal, dont la structure est obsolète. Quel que soit son affectation future, il y aura des frais. Quant à l'agrandissement de l'actuelle déchetterie, c'est pour répondre à un besoin dans 'l'air du temps'.

Mme M. Verly : Concernant le bâtiment annexe au carnotzet, les propriétaires ont-ils prévu quelque chose ?

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : Actuellement, l'annexe au carnotzet est un garage. Il n'y aura pas de possibilité de changer son affectation. La Municipalité est en discussion, mais rien de concret pour le moment.

M. R. Lambelet : Je me prononce en faveur du rapport de minorité. La question de l'avenir du carnotzet doit être traitée en même temps.

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : Si le rapport de minorité est accepté, nous y incluons la question du carnotzet.

Mme S. Reda : Je soutiens le rapport de minorité. C'est une nécessité de créer des WC publics autour d'une zone de loisirs bien fréquentée.

M. J-C Stucky : Pourquoi le hangar / garage attenant au carnotzet n'est-il pas cadastré ?

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : Nous ne savons pas. Peut-être existait-il une simple convention ? Nous n'avons rien retrouvé ; mais à ce stade, cela ne change pas le fond du problème que pose la vétusté du carnotzet.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, M. Hervé Bandini, Président, a d'abord soumis à l'assemblée les amendements au préavis municipal 14-2019 précisés dans le rapport de minorité. Ceux-ci ont été acceptés par 32 OUI, 2 NON et 4 ABSTENTIONS (annulant de fait le rapport de majorité, qui proposait au Conseil communal de rejeter ledit préavis).

Le préavis amendé est ensuite soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- **Vu le préavis municipal 14/2019 amendé, adopté en Municipalité le 11 novembre 2019**
- **Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet**
- **Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

DECIDE par 33 voix pour, 2 voix contraires et 3 abstentions

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 30'000.00 pour l'étude de la création de WC publics à proximité des infrastructures communales de la zone dite « Martelet »**
2. **D'autoriser le financement par la trésorerie courante ;**
3. **D'amortir cet investissement sur les comptes de l'exercice 2020.**

Le préavis amendé 14-2019 est accepté à la large majorité, moins 2 voix contraires et 3 abstentions.

(M. O. Berthoud, Conseiller municipal, rappelle à l'Assemblée que, pour donner suite au vote, il y a aussi lieu d'amender le budget, notamment en augmentant l'amortissement prévu au compte 230 331 de CHF 10'000.-.)

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme S. Reda : Concernant les cours sur le défibrillateur (à charge des participants pour 50%), serait-il possible de recourir au fonds Bobst pour que celui-ci soit 'gratuit' ?

Mme M. Nicollérat : En principe, le fonds Bobst n'est attribué qu'aux membres du Conseil communal.

M. Hervé Bandini, Président : Rappelant le règlement qui régit le fonds Bobst, souligne que toute demande relative à son utilisation doit parvenir au Bureau du Conseil communal par écrit, au moins 20 jours ouvrables avant la date d'une assemblée. (Article C.5 du règlement ad hoc)

M. S. Berthoud : Plusieurs cours 2020 sont-ils déjà agendés selon un programme défini ?

Mme I. Rossel, Syndique : Le prochain cours se tient en février. Pour l'instant, cinq personnes se sont annoncées. Les suivants seront organisés en fonction des demandes.

CLÔTURE

Avant de clore la séance, M. Hervé Bandini, Président, a encore donné la parole à Mme Ingrid Rossel, Syndique, pour son discours de fin d'année et de mandat :

La fonction de municipal est un véritable engagement. C'est un investissement personnel assez particulier. Vous êtes là, pour régler les problèmes de chacun, à l'écoute, et tâchant de rendre la vie de la communauté agréable.

Bien sûr vous n'êtes jamais à l'abri d'une erreur, d'une réponse qui ne plaît pas, ou simplement incompris. Pourtant chacun des Municipaux que j'ai connus, a toujours eu à cœur de faire au mieux et au plus près de sa conscience pour le bien de tous.

La tâche est passionnante, prenante je dirais même. On y apprend des foules de choses, tant il est vrai qu'une Municipalité travaille dans tous les domaines qui touchent au bien-être des citoyens.

Imaginez la réaction lorsque vous n'avez pas d'eau le matin, pas d'électricité, et que la canalisation des eaux usées est bouchée. Immédiatement les Municipaux seront appelés de toute urgence, et pas forcément avec des messages amicaux.

Il est évident que vous ne pouvez pas plaire à tout le monde, mais j'encouragerais quiconque en a envie, de se lancer dans l'aventure. C'est la base de notre démocratie, et j'espère que nous aurons toujours des personnes qui s'engageront pour la bonne marche de nos institutions.

Ce que je souhaite pour le futur, c'est de la bienveillance pour les gens qui tentent cette expérience. Que chacun se souvienne que ce n'est pas simple, et que les « y qu'à, il faut que » ne sont pas des slogans qui permettent de régler les problèmes.

Personnellement j'ai eu beaucoup de plaisir à exercer cette fonction. Je suis reconnaissante à toutes les personnes qui m'ont témoigné de la bienveillance et du soutien. J'ai sans aucun doute fait des erreurs, mais il faut bien se rappeler, que seuls ceux qui ne font rien n'en font pas.

J'ai en tout cas travaillé en mon âme et conscience, et nous avons avec la Municipalité, pu faire aboutir un nombre de projets qui ont façonné Vufflens-la-ville et en partie aussi la région. Au niveau de mes dicastères, j'ai beaucoup œuvré, entre autres, pour le développement de la prise en charge de la petite enfance et de l'école.

Durant ces 22 années j'ai eu le plaisir de collaborer avec un certain nombre de Présidents du Conseil, avec lesquels j'ai toujours eu d'excellentes relations. Certains d'entre eux sont même devenus municipaux à leur tour. Ces échanges sont précieux pour la Municipalité, tout comme les discussions informelles avec les différentes commissions qui permettent un dialogue à bâtons rompus.

Durant mon mandat de Syndique il m'a été également donné de collaborer avec 8 Municipaux y compris les actuels. C'est également un exercice intéressant. En effet dans une entreprise privée, si vous en êtes le patron, vous choisissez vos collaborateurs. Dans une Municipalité, c'est la population qui choisit pour vous, et ensuite vous devez trouver un terrain d'entente.

J'ai eu beaucoup de chance, car je peux dire que dans chaque équipe, nous avons pu trouver un équilibre en faisant attention à ce que chaque municipal puisse trouver un intérêt particulier dans le choix des dicastères. Nous avons tous des qualités et des défauts, mais il est plus important de voir les qualités, car en 22 ans à la Municipalité, j'ai vécu plus de 1000 séances de muni et près d'une centaine de Conseil Communaux. Il est donc impératif de trouver un modus-vivendi.

Au niveau de l'Intercommunal, j'ai été présente à environ 175 séances du comité directeur de l'Asicope, plus de 80 séances à l'Ajercio, 25 séances à l'AsiVenoge, sans compter les différentes séances hors

comités directeurs et les séances des Conseil Intercommunaux. Je n'ai pas fait le décompte des séances ARGDV, les séances du bureau des Syndics, et de la fondation des écoles de musiques, mais il est important aujourd'hui que Vufflens soit impliqué dans ces comités car une bonne partie de notre budget est influencé par les associations.

Tout ceci donne un aperçu du temps investi pour la communauté. Mes collègues ont également donné beaucoup de leur temps dans les diverses tâches liées aux associations, et je les en remercie très sincèrement.

A vous, mes collègues : je crois bien vous connaître, je peux deviner vos réactions, je sais presque par avance vos opinions, je connais très bien vos qualités et nous pouvons quasi toujours trouver une solution à laquelle nous pouvons nous rallier. Il arrive que nous nous sentions en symbiose, mais aussi bien énervés, ou éventuellement découragés. Ce que je trouve fantastique c'est que dans ces moments, nous pouvons compter les uns sur les autres, et retrouver une harmonie. Que dire de plus qu'un grand merci pour tous ces moments passés ensemble ?

A vous, nos collaborateurs, je vous remercie vivement pour votre engagement. En effet que serait la Municipalité sans vous ? Vous nous soutenez dans toutes les tâches, vous devez être autonomes, vous aussi êtes confrontés à la population qui peut être totalement charmante, mais pas toujours. Vous êtes en première ligne lorsque quelque chose ne va pas, et vous tentez à chaque fois de résoudre le problème avant de faire appel à nous.

Une autre chose qui n'est pas facile pour vous, c'est que vous changez de patron au gré des élections. Il faut donc vous adapter aux nouvelles personnalités de la Municipalité. Pas toujours évident. Donc un tout grand merci, pour tout votre dévouement, je vous en suis sincèrement très reconnaissante.

Finalement à nos proches, qui sont d'accord de nous accorder beaucoup de temps, au dépend de la famille et des loisirs, afin que nous puissions remplir notre fonction. Pas toujours facile de devoir renoncer à un concert ou autre, parce que nous avons une séance importante pour la commune. J'ai toujours été très soutenue par les miens et ça m'a beaucoup touchée. Ils ne m'en ont jamais voulu d'avoir souvent fait passer la commune avant eux. Mais je vous rassure je n'ai jamais manqué les étapes importantes de la vie de mes fils.

Après tout cet engagement personnel, j'ai été très touchée par la bourgeoisie d'honneur que vous m'avez accordée. Même si j'ai toujours aimé ce mandat, cette marque de reconnaissance me va droit au cœur, je l'apprécie à sa juste valeur, et elle revêt à mes yeux une importance émotionnelle. Merci à mes collègues et à notre secrétaire municipale d'y avoir pensé et rédigé à mon insu ce préavis, j'en suis encore tout émue.

Je suis profondément attachée à Vufflens, et je souhaite le meilleur pour mon village, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je pars en cours de mandat. Il faut que les changements se passent de façon échelonnée, c'est préférable pour la passation de pouvoir, il n'est pas souhaitable qu'une fraction importante de la Municipalité change en une fois. Si c'est le cas, on assiste à une perte de transfert de connaissance, nécessaire à la gestion des dossiers.

Je vous souhaite à tous le meilleur, restez compréhensifs et respectueux à l'égard de vos autorités, c'est mon vœu le plus cher.

A vous tous, un grand merci et passez de belles fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, a clos la séance en remerciant l'Assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration.

La séance a été levée à 21 h 30.